

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



26 mars 2024

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

PROJET DE DÉCRET

portant assentiment à l'accord de coopération du 8 février 2024 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique, tel que modifié par les accords de coopération du 27 septembre 2021 et 28 octobre 2021

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

par Mme Farida TAHAR

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé	3
3. Discussion générale	3
4. Examen et vote des articles	3
5. Vote de l'ensemble du projet de décret	3
6. Approbation du rapport.....	3
7. Texte adopté par la commission.....	3

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, M. Bruno Bauwens, Mme Ariane de Lobkowicz, M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, Mme Nadia El Yousfi, M. Ahmed Mouhssin, M. Emin Ozkara, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a procédé, en sa réunion du 26 mars 2024, à l'examen et au vote du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 8 février 2024 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PIF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique, tel que modifié par les accords de coopération du 27 septembre 2021 et 28 octobre 2021 [doc. 150 (2023-2024) n° 1].

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 11 membres présents, Mme Farida Tahar est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

De commun accord entre le ministre et la commission, il a été décidé de se référer à l'exposé des motifs.

3. Discussion générale

Aucun commissaire n'a souhaité prendre la parole, les débats ayant déjà eu lieu au sein d'autres Parlements.

4. Examen et vote des articles

Article premier

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 2

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

5. Vote de l'ensemble du projet de décret

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

6. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte tel qu'il figure dans le document 150 (2023-2024) n° 1.

La Rapporteuse,

Farida TAHAR

Le Président,

David WEYTSMAN

